

30/11/2012



Nations Unies

Assemblée générale

AG/11319

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

Soixante-septième session
46^e et 47^e séances plénières
matin et après-midi

APRÈS AVOIR ACCORDÉ UN NOUVEAU STATUT À L'AUTORITÉ PALESTINIENNE,
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADOPTE
DES RÉSOLUTIONS SUR LA PALESTINE ET LE MOYEN-ORIENT

L'Assemblée générale a adopté, aujourd'hui, des résolutions sur la question de la Palestine et sur le Moyen-Orient lors d'une séance toujours marquée par l'accession de l'Autorité palestinienne au statut d'État observateur non permanent. C'est sous des applaudissements nourris que l'observateur de la Palestine, qui apparaissait derrière la plaque « State of Palestine », est intervenu. La résolution sur le nouveau statut de l'Autorité palestinienne a été adoptée hier à une majorité écrasante de 138 voix sur 193 votants.

Si l'on ne compte pas les abstentions, -au nombre de 41- nous avons obtenu 93% des voix, s'est enorgueilli aujourd'hui l'observateur de la Palestine pour qui ce vote constitue un message clair en direction du Conseil de sécurité pour qu'il octroie à la Palestine le statut d'État Membre à part entière et que « notre drapeau apparaisse dans l'ordre alphabétique devant ce bâtiment ».

Hier, la résolution a été rejetée par neuf pays dont les États-Unis et Israël. « Nous sommes prêts, si l'autre partie est disposée à négocier de bonne foi, à ouvrir la porte d'une paix qui progresse », a promis aujourd'hui l'observateur de la Palestine.

L'urgence de préserver les chances d'aboutir à l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues fondées sur celles d'avant 1967 est en effet soulignée dans la [résolution sur le règlement pacifique de la question de Palestine*](#), adoptée par 163 voix pour, 6 voix contre (Canada, les États-Unis, les Îles Marshall, Israël, Micronésie et les Palaos) et 5 abstentions (Australie, Cameroun, Honduras, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tonga).

L'Assemblée demande aux parties de reprendre et d'accélérer les négociations de paix directes en vue de la conclusion d'un règlement pacifique final sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que du mandat de la Conférence de Madrid, de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe.

Elle réitère sa demande pour l'organisation en temps voulu d'une conférence internationale à Moscou comme l'a envisagé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1850 (2008), en vue de promouvoir et d'accélérer la reprise du processus de paix.

L'Assemblée générale souligne que tout règlement global, juste et durable de la question de la ville de Jérusalem doit tenir compte des préoccupations légitimes des deux parties, palestinienne et israélienne, et comporter des dispositions assorties de garanties internationales qui assurent la liberté de culte et de conscience de ses habitants, ainsi que l'accès permanent, libre et sans entrave aux Lieux saints des personnes de toutes religions et nationalités. L'Assemblée précise cela dans

une autre [résolution](#)** adoptée par 162 voix, 7 voix contre (Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie, Nauru et les Palaos) et 6 abstentions (Cameroun, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Togo, Tonga et Vanuatu).

L'Assemblée constate une fois de plus que le maintien de l'occupation du Golan syrien et son annexion *de facto* font obstacle à l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région. Elle exige une fois de plus qu'Israël se retire de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Cette [résolution](#)*** a été par adoptée par 110 voix, 6 voix contre (Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie et les Palaos) et 59 abstentions.

L'Assemblée a aussi adopté par 106 voix pour, 7 voix contre (Australie, Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie et les Palaos) et 61 abstentions, une [résolution](#)**** sur le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans laquelle elle exhorte cette dernière à tout mettre en œuvre pour promouvoir l'exercice effectif de ce droit, à soutenir le processus de paix et à mobiliser l'aide et le soutien de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien.

L'Assemblée a également adopté une [résolution sur la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat](#)*****, par 103 voix pour, 7 voix contre (Australie, Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie et les Palaos) et 61 abstentions. Le Programme d'information spécial sur la question de Palestine a fait l'objet d'une autre [résolution](#)***** adoptée par 160 voix pour, 7 voix contre (Australie, Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie et les Palaos) et 7 abstentions (Cameroun, El Salvador, Honduras, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Togo, Tonga et Vanuatu).

Une trentaine de délégations a commenté ces textes mais aussi la résolution d'hier portant sur l'accession de la Palestine au statut d'État observateur non membre de l'ONU.

L'Assemblée générale reprendra ses travaux, lundi 3 décembre, à partir de 10 heures pour se prononcer sur les recommandations de sa Première Commission chargée des questions de désarmement et de sécurité internationale.

* A/67/L.20

** A/67/L.23

*** A/67/L.24

**** A/67/L.17

***** A/67/L.18

***** A/67/L.19

QUESTION DE PALESTINE

- a) **Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**
([A/67/35](#))
- b) **Rapport du Secrétaire général** ([A/67/364](#))

Déclarations

M. ABDOU SALAM DIALLO (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a affirmé qu'aujourd'hui, l'Assemblée générale avait décidé de parfaire une des pages les plus marquantes de l'histoire des Nations Unies. Grâce à l'appui massif de la communauté internationale, s'est-il félicité, le voyage du peuple palestinien vers la liberté et l'édification d'un État indépendant prend un nouveau virage. M. Diallo a vu dans l'adoption de la résolution une « victoire importante » pour toutes les forces de la paix, laquelle peut contribuer à un « aggiornamento » politique dans la région, « aux bénéfices de tous ses peuples ». Le Président du Comité a ensuite présenté les résolutions relatives aux travaux de son Comité sur lesquelles

l'Assemblée devrait se prononcer demain.

Mme MARÍA CRISTINA PERCEVAL (Argentine) a estimé que la résolution consacrée au statut de la Palestine représente « un pas historique » de la communauté internationale vis-à-vis du peuple et de l'État palestiniens. Néanmoins, elle n'est qu'un pas de plus vers la décision que cette Organisation doit encore prendre pour faire de la Palestine un Membre à part entière. Or, « des conditions étrangères à celles prévues dans la Charte ont fait que le Conseil de sécurité n'a pas présenté de recommandations à l'Assemblée générale » à cette fin, a-t-elle ajouté.

L'Argentine a toujours affirmé que le droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité ne devrait pas être utilisé pour ce qui est de l'admission de nouveaux membres. La nature politique d'un organe ne peut pas le soustraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies, a insisté Mme Perceval. « La communauté a compris la valeur de ce que l'on peut juger come étant le premier droit des peuples: le droit à la paix. » Elle s'est dite convaincue qu'il est nécessaire de poursuivre le processus de négociation pour trouver une solution juste, durable et globale. « Aucun peuple ne choisit la guerre, tous les peuples veulent la paix. »

M. SIN SON HO (République populaire démocratique de Corée - RPDC) a tout d'abord félicité la délégation palestinienne pour la majorité absolue obtenue hier lors du vote concernant son statut. Il a cependant regretté que la question palestinienne n'ait toujours pas été résolue malgré « l'appui infaillible » de la communauté internationale. Il a dénoncé les attaques militaires perpétrées par Israël ainsi que la politique de deux poids, deux mesures des États-Unis qui, a-t-il affirmé, prennent parti pour Israël et portent ainsi gravement atteinte à la crédibilité du Conseil de sécurité.

M. Ho a fait savoir que la RPDC a reconnu l'État de Palestine en 1988 et a établi des relations diplomatiques avec elle. Le statut légitime de la Palestine en tant qu'État Membre de l'ONU doit à présent lui être accordé aussi tôt que possible, a-t-il insisté. Il a appelé le Conseil de sécurité à se saisir de la question, faisant observer que deux tiers des États Membres avaient déjà « officiellement reconnu l'État de la Palestine ».

M. AMIN JAVED FAIZAL (Maldives) a déploré le manque de progrès d'un processus de paix « moribond », avant de réitérer la solidarité des Maldives avec le peuple palestinien et son droit inaliénable à l'autodétermination. Il a salué la « vision extraordinaire » du Président Abbas et ses qualités de dirigeant, et rappelé que, l'année dernière, les Maldives ont appuyé la demande des Palestiniens de devenir Membre à part entière de l'ONU.

Le représentant s'est félicité du cessez-le-feu récent entre le Hamas et Israël, grâce au rôle joué par l'Égypte, les États-Unis et les Nations Unies. Mais, a-t-il prévenu, les colonies de peuplement israéliennes sapent les efforts de paix. Israël continue d'agir en toute impunité, se moquant du droit international humanitaire, a-t-il ensuite souligné. En tant que « puissance occupante », Israël doit se conformer à ses obligations au regard du droit international. Il est urgent de résoudre la question du statut de la Palestine, en tenant compte des « mouvements de liberté » dans les pays arabes voisins.

M. SALEUMXAY KOMMASITH (République démocratique populaire lao) a salué l'adoption de la résolution accordant à la Palestine le statut d'État observateur non membre car il faut permettre au peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, notamment son droit au retour, à la liberté, la prospérité, la paix et à la justice. Il a plaidé en faveur d'un État de Palestine, fondé sur les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

Il a rappelé que la reconnaissance de la Palestine à l'ONU ne signifiait pas que cet État devait abandonner son engagement à résoudre le conflit par le dialogue et des moyens pacifiques. S'il a reconnu que les longues souffrances tuent l'espoir, il a toutefois mis en avant la capacité de l'Autorité palestinienne à consolider ses fondations institutionnelles, ce qui lui a permis d'être soutenue par la majorité des organisations et institutions internationales.

Le représentant a dénoncé les activités illégales de peuplement et la destruction de logements et de bâtiments publics. Il s'est dit en faveur d'une solution pacifique et globale, dans le respect des résolutions pertinentes des Nations Unies et de la Feuille de route du Quatuor qui envisagent un État de Palestine indépendant, souverain et viable avec Jérusalem-Est pour capitale.

M. SACHA SERGIO LLORENTTY SOLÍZ (Bolivie) a soutenu le mouvement de ses « frères et sœurs palestiniens » et reconnu que l'Assemblée générale a accompli hier son « devoir moral et juridique » de reconnaissance du statut de la Palestine. Il a cependant dénoncé les crimes commis par Israël contre le peuple palestinien, y compris les colonies de peuplement et la construction du mur. Il a espéré que la résolution permettra de « freiner les bombes, les attaques et les assassinats » et de créer un État palestinien vivant dans la paix avec Israël.

M. JOSÉ LUIS CANCELA (Uruguay) a indiqué qu'il n'y aura pas de processus de paix au Moyen-Orient sans les deux États de Palestine et d'Israël. Le vote de l'Uruguay et de tous ceux qui ont voté favorablement à la résolution sur le statut de la Palestine visait à stimuler le processus de paix. Le dialogue entre les deux parties reste irremplaçable et de ces échanges devra surgir l'agenda des négociations. Pour le représentant, la résolution adoptée hier devrait également faire baisser la tension dans la bande de Gaza. C'est dans cet esprit que l'Uruguay se tient en ami et en interlocuteur constructif d'Israël et de la Palestine comme c'est le cas depuis 65 ans.

M. JAMAL ABDULLAH AL-SALLAL (Yémen) a regretté que le peuple palestinien soit toujours lésé de ses droits et qu'il subisse toujours la violence israélienne. Il a engagé l'ONU à occuper un rôle plus prépondérant et à être plus ferme car le manque de pression internationale fait perdurer l'injustice, l'oppression et le non-respect des résolutions. Le représentant a appelé le Conseil de sécurité à répondre favorablement à la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU comme Membre à part entière.

Le représentant s'est ensuite inquiété de l'impasse du processus de paix qu'il a attribuée à Israël et à ses colonies de peuplement. Il a réclamé le retrait total d'Israël des territoires palestiniens occupés et vivement dénoncé le siège « illégal et inhumain » de Gaza. Cette crise humanitaire exige de l'ONU qu'elle prenne ses responsabilités, a-t-il insisté.

Mme BUSHRA ABBAS HASAN AL-NUSSAIRY (Iraq) a estimé que l'adoption de la résolution d'hier « montre à quel point on reconnaît le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et son droit à vivre dans la paix ». Elle a condamné l'occupation israélienne des terres palestiniennes depuis 1967. Elle a demandé à la communauté internationale d'intensifier ses efforts, à la fois pour accorder à la Palestine son statut d'État Membre à part entière dans les instances internationales, et pour dissuader Israël de poursuivre ses activités contre le peuple palestinien. Elle a annoncé que l'Iraq accueillera à Bagdad, le mois prochain, une conférence sur les détenus arabes et palestiniens.

Mme GRETA GUNNARSDÓTTIR (Islande) a espéré que la résolution qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale marquera « un tournant pour la paix ». Elle a ainsi espéré qu'elle sera utilisée pour raviver les efforts des parties et de la communauté internationale et négocier les questions en suspens, en vue d'aboutir à la solution des deux États. L'Islande appelle tous les États, y compris Israël, à s'unir et à profiter de l'élan créé par cette occasion. Une solution politique négociée est la meilleure façon d'atteindre la paix et de garantir une sécurité à long terme pour les Israéliens et les Palestiniens. Mme Gunnarsdóttir a fait remarquer que, pour des petits pays comme le sien, le droit des peuples à l'autodétermination est « un concept vital ».

Mme JENNY LALAMA-FERNANDEZ (Équateur) a dit que ce vote manifeste la volonté de la majorité de trouver une paix juste dans le conflit entre les deux pays. Il appuie également les efforts de la communauté internationale au processus de paix entre les deux parties y compris le Quatuor, en particulier le Conseil de sécurité, qui a laissé l'occupation se prolonger. Un État palestinien indépendant est un élément clef pour résoudre la crise, pour la sécurité d'Israël et la stabilité de la région. Israël doit mettre un terme à ses châtiments individuels et collectifs contre les Palestiniens, aux implantations de colonies et au blocus des territoires palestiniens. Les deux parties doivent s'asseoir autour d'une table pour négocier la paix.

M. OCTAVIO ERRÁZURIZ (Chili) a vu dans l'adoption de la résolution d'hier un acte de justice et de solidarité. Il a appelé à la reprise rapide des négociations bilatérales directes, ainsi qu'à la cessation de tous les actes de violence qui, a-t-il fait observer, font obstacle au processus de paix.

M. PHAM VINH QUANG (Viet Nam) a déclaré que son pays a voté pour la résolution faisant de la Palestine un État observateur non membre et qu'il appuiera aussi la requête légitime de la Palestine de devenir un État Membre à part entière. Le conflit entre Israël et la Palestine ne pourra être résolu que par les négociations qui respectent les intérêts de toutes les parties, y compris le droit du peuple palestinien à un État. Le Viet Nam appuie aussi toutes les initiatives régionales et internationales pour faire avancer le processus de paix et exhorte les parties à travailler ensemble pour réaliser les accords qui doivent contribuer à la paix et à la stabilité dans la région. Le Conseil de sécurité et le Quatuor doivent redoubler d'efforts pour faire face à la crise humanitaire et promouvoir des solutions justes au conflit israélo-palestinien.

M. ABULKALAM ABDUL MOMEN (Bangladesh) s'est félicité d'être resté « du bon côté de l'histoire » en votant hier en faveur de la résolution sur le statut de la Palestine. Il y a une « obligation morale » d'appuyer le peuple opprimé de Palestine dans sa lutte juste pour l'autodétermination et l'indépendance. Il a espéré que, grâce à cette résolution, la Palestine pourra bientôt jouir du statut d'État Membre de l'ONU à part entière. Il a également regretté que certaines délégations n'aient pas entériné cette décision « historique ». D'après lui, le nouveau statut de la Palestine donnera un élan au processus de paix qui est dans l'impasse.

M. Momen a repoussé l'argument de ceux qui estiment que le statut doit être décidé par le biais de négociations entre les deux parties, et non pas à l'Assemblée générale. Il a rappelé que le Bangladesh doit sa propre existence à sa lutte pour l'autodétermination et qu'il a d'abord reçu l'aval de l'Assemblée, avant d'être reconnu par le Conseil de sécurité.

Par ailleurs, le représentant a noté que les rapports du Comité sur les droits inaliénables du peuple palestinien et du Secrétaire général reflètent la situation humanitaire « épouvantable » dans les territoires palestiniens occupés. Il a dénoncé en particulier « le mur qui divise et isole des communautés », en détruisant les moyens de subsistance de centaines de milliers de Palestiniens. Il a posé la question de savoir si les attaques récentes d'Israël contre Gaza ne vont pas générer plus de haine et d'extrémisme. « Le statut amélioré de la Palestine n'est qu'un petit pas en vue d'amender une injustice historique », a-t-il résumé. Il reste beaucoup à faire pour créer les conditions favorables à la reprise des négociations en faveur de la solution à deux États.

M. ABDALLAH YAHYA A. AL-MOUALLIMI (Arabie saoudite) a rappelé qu'hier l'Assemblée générale a voté la résolution sur le statut de la Palestine, et qu'aujourd'hui elle s'est prononcée en faveur de la résolution sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. L'Arabie saoudite remercie tous ceux qui ont voté pour ces résolutions et prie pour que la paix et la sécurité reviennent sur cette terre. Elle attend en définitive que Jérusalem soit libérée pour que le rêve du souverain saoudien de prier dans les mosquées de Jérusalem se réalise.

M. JAMAL FARES ALROWAIEI (Bahreïn) s'est félicité de l'adoption de la résolution d'hier, pour ensuite souligner l'importance de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il a réclamé l'application des résolutions de la communauté internationale pour créer un État palestinien souverain et indépendant. Il a insisté sur la fin de l'occupation « illégale » de la Palestine par Israël.

M. HARDEEP SINGH PURI (Inde) a espéré que le vote d'aujourd'hui ouvrira la voie à une reprise de discussions sérieuses et directes entre Palestiniens et Israéliens. Il a rappelé que l'Inde avait une longue tradition de solidarité avec le peuple palestinien et que son pays avait été le premier État non arabe à reconnaître l'État de Palestine il y a environ 25 ans. Le Président indien, a souligné le représentant, a réitéré le ferme appui de l'Inde à la lutte du peuple palestinien pour un État souverain, indépendant, viable et uni avec Jérusalem-Est comme capital, vivant côte à côte avec Israël, dans la paix, la sécurité et des frontières internationalement reconnues. L'Inde, a

encore dit le représentant, continue d'apporter son aide au développement et à l'édification de la nation palestinienne. En septembre dernier, l'Inde a promis un appui budgétaire de 10 millions de dollars et signé trois Memoranda d'accord pour des projets dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, de la formation professionnelle et de la construction d'infrastructures scolaires. L'Inde donne aussi tous les ans une somme de un million de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et met en œuvre des programmes de développement, aux côtés du Brésil et de l'Afrique du Sud.

M. YOUSEF SULTAN LARAM (Qatar) a rappelé le large appui en faveur des résolutions sur la Palestine, sans compter celle sur son statut à l'ONU. Il a réaffirmé le point de vue de son pays selon lequel l'occupation israélienne est au centre du conflit et de la crise au Moyen-Orient. Cette occupation et le mur de séparation constituent une violation grave des droits de l'homme et un acte contre les Palestiniens et les autres croyants de Jérusalem. Israël doit mettre fin aux implantations de colonies et pas seulement se contenter de les suspendre. Ces activités minent les efforts de paix, en particulier le principe de la terre contre la paix. Le seul moyen de réussir le processus de paix est d'arrêter l'occupation et de retourner à la table des négociations.

M^{gr} FRANCIS ASSISI CHULLIKATT, Observateur permanent du Saint-Siège, a estimé que le vote d'hier devait être placé dans le contexte des efforts visant à trouver une solution définitive au conflit et à parvenir à la création de deux États. Il a néanmoins estimé que le vote n'apportait pas une solution suffisante aux problèmes de la région qui, a-t-il souligné, nécessitent un engagement effectif en faveur de la paix, de la stabilité, de la justice et du respect des aspirations légitimes, tant des Israéliens que des Palestiniens. Le représentant a indiqué que le Saint-Siège avait engagé à maintes reprises les dirigeants des deux parties à reprendre les négociations de bonne foi. Il a appelé la communauté internationale à prendre des initiatives susceptibles de réaliser une paix durable, en prévenant que la paix nécessite des décisions courageuses.

M. AHMED AMIN FATHALLA, Observateur permanent de la Ligue des États arabes, a envoyé un message de félicitations au peuple palestinien pour avoir obtenu le statut d'État non membre à l'ONU, « un évènement historique », qui a coïncidé avec la Journée de solidarité avec le peuple palestinien. La résolution « rectifie le tir » après un échec de 50 ans pendant lesquels la communauté internationale n'a pas réalisé la solution des deux États. Toutefois, « la reconnaissance de l'échec est le premier pas vers la réussite », a reconnu le représentant. Il a insisté sur le fait que la résolution, qui invoque les résolutions précédentes adoptées par l'Assemblée générale, a un fondement légal. Les négociations pour trouver une solution juste, globale et rapide de la question palestinienne ne pourront avoir lieu qu'« entre deux États reconnus par l'ONU » et non pas entre un État et une Autorité, a-t-il tranché.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

a) Rapports du Secrétaire général ([A/67/342](#) et [A/67/364](#))

Déclarations

M. YAŞAR HALIT ÇEVİK (Turquie) a affirmé qu'hier, la Palestine avait fait un grand pas pour atteindre « la place qui lui revient » en tant qu'État indépendant et souverain reconnu par la communauté internationale. Il a voulu que le vote d'hier soit utilisé pour donner de l'élan aux pourparlers de paix, estimant que le récent cessez-le-feu allait permettre aux deux parties de se centrer sur la diplomatie. Le représentant a également appelé à la mise en œuvre immédiate de la résolution 1860 du Conseil de sécurité qui appelle à la levée des restrictions imposées aux habitants de Gaza.

Tournant ensuite son attention sur la situation en Syrie, il a constaté qu'à l'approche de l'hiver, la situation humanitaire se faisait de plus en plus dramatique. Il a fait observer que les conséquences du conflit s'étaient répandues dans les pays voisins que ce soit à cause des tirs ou du « mouvement massif » des civils en quête de refuge. Le représentant a précisé que cinq

citoyens turcs avaient trouvé la mort après des échanges tirs et que la Turquie abrite 130 449 réfugiés syriens dans 14 camps et que 80 000 autres réfugiés vivent ailleurs dans le pays par leurs propres moyens. « Mon gouvernement construit toujours plus pour répondre à la demande, mais la réponse humanitaire à la crise en Syrie demeure gravement sous-financée, a-t-il dénoncé.

Mme YESSIKA COMESAÑA PERDOMO (Cuba) a estimé que l'adoption de la résolution d'hier est une étape vers la reconnaissance d'un État palestinien. Elle « exige » du Conseil de sécurité qu'il prenne une décision en ce sens et réponde à la demande du peuple palestinien et de l'ensemble des États Membres de l'ONU. Cuba est très préoccupée par la détérioration de la situation dans la région, du fait notamment de l'usage disproportionné de la force par Israël et d'autres pratiques illégales, comme les colonies de peuplement.

La politique belliqueuse d'Israël menace la stabilité de l'ensemble du Moyen-Orient et la paix internationale, a fait valoir la représentante. Elle a demandé la levée du « blocus illégal, cruel et génocidaire » contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza, ainsi que l'arrêt de la construction du mur et de l'expropriation des familles palestiniennes à Jérusalem-Est. L'occupation et l'annexion de fait du Golan syrien constituent un autre obstacle sur la voie de la paix, a ajouté la représentante. Cuba, a-t-elle ajouté, condamne aussi la brutalité des pratiques israéliennes dans les prisons créées pendant l'occupation, en violation du droit international humanitaire.

Cuba est tout aussi opposée « aux manœuvres de quelques pays membres du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui souhaitent voir le Conseil de sécurité légitimer une agression contre la Syrie », avec la complicité des médias habitués à la désinformation. La représentante s'est dite préoccupée par la perte de vies innocentes en Syrie, comme dans n'importe quelle partie du monde, et elle a condamné tous les actes de violence dans ce pays. En même temps, elle a réitéré son « rejet catégorique de toute forme d'intervention étrangère, directe et indirecte, y compris l'appui logistique à des groupes armés illégaux ».

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a demandé aux États Membres et surtout à ceux qui font confiance à la Syrie de ne pas aborder la question syrienne parce que l'Assemblée est saisie de la situation au Moyen-Orient, dont l'occupation par Israël de la Palestine. Parler de la Syrie détourne notre attention de cette occupation, a-t-il insisté, en promettant que tout le monde pourra parler de la Syrie lorsqu'une séance spécifique sera convoquée.

La Charte des Nations Unies, a rappelé le représentant, interdit toute occupation étrangère et doit s'appliquer à tous sans exception. Nous sommes ici pour demander à Israël de mettre un terme à cette occupation, à ses politiques racistes, à la colonisation, aux massacres de civils et à la violence dans les territoires palestiniens occupés.

La situation continue de se dégrader parce qu'Israël méprise le droit international et les droits de l'homme, en faisant ainsi miroiter le spectre de la guerre dans la région. La façon dont la communauté internationale gère le conflit israélo-arabe doit cesser, a insisté le représentant en craignant que l'intransigeance d'Israël ne conduise les Nations Unies à l'échec. Transférer la question du Moyen-Orient au Quatuor n'a servi à rien, a-t-il tranché, en jugeant aussi nulle la décision d'avoir nommé un médiateur qui n'a eu de cesse de favoriser la position d'Israël. Les Nations Unies n'ont pas été capables d'organiser une seule réunion pendant les dernières attaques israéliennes sur Gaza, a dénoncé le représentant.

Des dizaines d'années après leur création, les Nations Unies n'ont pas été capables de mettre un terme aux violences israéliennes, y compris contre les habitants du Golan syrien. Israël poursuit sa colonisation « fiévreuse » au Golan et refuse obstinément de donner la carte des mines aux organisations internationales, alors que 126 Syriens ont été tués. La Syrie a informé le Secrétariat de cette situation ainsi que des enlèvements des Syriens par les forces israéliennes qui jouissent malheureusement d'une impunité totale. En la matière, la responsabilité de certains États, dont les membres du Quatuor, est engagée.

M. HUSSEIN HANIFF (Malaisie) s'est dit préoccupé par le fait qu'en dépit de la gravité de la situation à Gaza, le Conseil de sécurité n'avait pas été en mesure d'agir. Il a regretté que l'on soit

loin de trouver une solution à la question de Palestine. La seule manière d'aller de l'avant est d'obtenir d'Israël qu'il respecte le droit international humanitaire et les droits de l'homme, en gelant notamment ses activités de peuplement et en reprenant les négociations « de bonne foi ». Il a appelé la communauté internationale à rejeter tout report des pourparlers de paix, et le Conseil de sécurité et le Quatuor, à remplir leur mandat en trouvant une solution juste et durable à la question de Palestine.

M. Haniff a engagé les parties au conflit en Syrie à mettre un terme aux violences et à prendre place autour de la table des négociations pour trouver une solution durable à la situation. Il s'est dit très inquiet maintenant que les conséquences du conflit se répandent en Turquie, au Liban et en Jordanie. Il a rappelé que la souveraineté de la Syrie doit être rétablie sur le Golan syrien occupé et a exhorté Israël à se retirer jusqu'à la ligne de démarcation du 4 juin 1967. Israël doit aussi pleinement mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité en se retirant du Liban.

M. LI BAODONG (Chine) a estimé que la résolution adoptée hier tracera la voie vers la création d'un État palestinien indépendant et a engagé les parties palestinienne et israélienne à trouver une solution à leur différend par le dialogue. Ayant à l'esprit les récents affrontements à Gaza, il a exhorté Israël, « car c'est la partie la plus forte », à tout mettre en œuvre pour assurer une paix durable dans la région. Il l'a également engagé à mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et à lever le blocus imposé à Gaza. Le représentant a appuyé les aspirations de la Syrie et du Liban à faire valoir leur souveraineté et à maintenir l'intégrité territoriale de leur pays.

M. MOHAMMED KHAZAEI (République islamique d'Iran) a déclaré que la Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient. Il a condamné « les crimes perpétrés par le régime sioniste contre le peuple palestinien dans les territoires occupés ». En toute impunité, Israël a récemment intensifié son assaut militaire contre la bande de Gaza. Cette situation, qui affecte tout particulièrement les civils et traumatise les enfants, déstabilise davantage la région. « Pendant combien de temps encore le monde est-il prêt à supporter ce spectacle de cruauté absolue? », a demandé le représentant en paraphrasant Bertrand Russell.

L'Iran dénonce « le rôle obstructionniste » joué par quelques membres permanents du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, qui, en prêtant leur soutien inconditionnel à Israël, empêchent le peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination. Les résultats du vote d'hier ont montré combien le régime israélien est isolé, a poursuivi M. Khazaei. La solution de la question palestinienne passe par le retrait de la puissance israélienne des territoires palestiniens occupés, le retour du peuple palestinien dans ses terres, et l'établissement d'un État indépendant. Indépendamment de leur religion ou de leur ethnicité, les Palestiniens devraient pouvoir exprimer librement leur opinion à ce sujet à travers un référendum.

Avant de conclure, le représentant a rejeté les allégations prononcées hier contre son pays par Israël. Il a considéré que le programme d'armes nucléaires israélien représente une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales et pour le régime de non-prolifération. Il a souhaité que la Conférence sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient se tienne comme prévu avant la fin de l'année.

Mme LYUTHA SULTAN AL-MUGHAIERY (Oman) a tout d'abord félicité le peuple palestinien pour le « succès historique » d'hier, avant de s'inquiéter de la situation des Palestiniens qui s'aggrave de jour en jour. La communauté internationale ne peut pas demeurer silencieuse et laisser une telle situation perdurer, s'est-elle révoltée. Elle a plus particulièrement dénoncé « l'imposition d'une crise humanitaire » à Gaza et les tentatives d'Israël de modifier la démographie des territoires. La communauté internationale, a-t-elle affirmé, doit exhorter Israël à cesser ces pratiques.

Mme Al-Mughairy a engagé l'ONU à ne pas se limiter à gérer la crise, mais à s'efforcer de trouver une solution politique juste et durable qui prenne en compte les intérêts des Palestiniens et des Israéliens et qui vise l'avènement de la solution à deux États. Elle a appelé les États-Unis à

jouer un rôle « effectif et continu » et Israël, à tirer parti de l'appui de la communauté internationale aux négociations directes pour réaliser un « partenariat de paix et de sécurité » avec les pays arabes.

M. JUN YAMAZAKI (Japon) a estimé que le vote d'hier impose une plus grande responsabilité à la Palestine vis-à-vis de la communauté internationale et l'a exhortée à déployer tous ses efforts pour réaliser la paix au Moyen-Orient, grâce notamment à la reprise directe des négociations avec Israël. Il ne serait pas acceptable de se servir de cette résolution pour entraver les négociations directes, a-t-il prévenu. Il a également appelé à la prudence concernant l'adhésion de la Palestine aux organisations internationales, actions qui risquent, a-t-il affirmé, d'avoir un impact négatif sur la reprise des négociations. Il a tout de même appelé Israël à créer un environnement favorable à la reprise des négociations.

M. Yamazaki s'est ensuite félicité de la signature de l'accord de cessez-le-feu entre Israël et les « groupes armés palestiniens » dans la bande de Gaza. Il a indiqué que depuis 1993, le Japon avait versé près de 1,3 milliard de dollars à l'aide palestinienne et que son pays accueillera prochainement la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est en faveur du développement palestinien.

Le représentant a parlé de la situation en Syrie pour engager toutes les parties à cesser immédiatement la violence et les violations des droits de l'homme. Il a exhorté les autorités syriennes à lancer des mesures concrètes pour une transition politique. Il s'est félicité, à cet égard, de la création, ce mois-ci, de la Coalition nationale des forces syriennes révolutionnaires et d'opposition et a dit espérer que celle-ci jouera un rôle pour faire avancer le processus de transition. M. Yamazaki a rappelé que le Japon avait accueilli, aujourd'hui, à Tokyo, la cinquième réunion du Groupe de travail international du peuple syrien sur les sanctions.

M. MOCHAMMAD CHANDRA W. YUDHA (Indonésie) a indiqué que son pays reste convaincu de la viabilité de la solution à deux États, dans le cadre global d'un règlement qui comprend aussi la Syrie et le Liban. Il faut s'asseoir autour de la table des négociations, a-t-il encouragé, en regrettant qu'au lieu de cela, l'on assiste aujourd'hui à une détérioration de la situation qui sape la confiance mutuelle et rend difficile voire impossible la reprise des négociations directes. Les rapports montrent clairement que les progrès sont bloqués par la poursuite de la colonisation. La paix n'est ni irréaliste ni irréalisable, a estimé le représentant. Elle dépend de la volonté des parties qui doivent passer par des négociations directes et substantielles.

Tout ceci restera au niveau des sentiments et de la rhétorique si Israël poursuit des politiques qui ne peuvent que maintenir le *statu quo*. Le représentant a donc appelé Israël à mettre un terme à la colonisation et à éviter de renier ses obligations en vertu de la Feuille de route qui demande, en effet, le gel des colonies, y compris leur croissance naturelle et le démantèlement des avant-postes. Le représentant a aussi demandé à Israël de se retirer du Liban et du Golan syrien. S'agissant de la situation en Syrie, il a demandé le lancement rapide d'un processus politique répondant aux souhaits et aux aspirations du peuple syrien.

M. MASOOD KHAN (Pakistan) a estimé que l'adoption de la résolution sur le statut de la Palestine représente « un pas dans la bonne direction », soit « un pas vers l'acceptation des réalités sur le terrain et vers la reconnaissance de la Palestine en tant que Membre à part entière des Nations Unies ». Il a condamné la récente campagne militaire contre Gaza et les destructions qui ont aggravé la situation humanitaire. Il a prié la communauté internationale de prendre des mesures efficaces immédiates pour empêcher une nouvelle flambée de violence.

Aux pays qui ont trouvé que la décision de l'Assemblée générale est une action unilatérale, M. Khan a répondu que « le peuple de la Palestine attend depuis bien trop longtemps l'exercice de son droit à l'autodétermination et la reconnaissance de son statut d'État ». Il a espéré qu'il n'y aura pas de représailles contre la Palestine. Au contraire, l'accent devrait être maintenant mis sur la reprise du dialogue pour la mise en œuvre de la solution à deux États, sur la base des termes de référence internationalement acceptés. Il a averti que « la réalité d'un seul État » aurait « des conséquences désastreuses ».

Pour M. Khan, « l'immobilité du Quatuor laisse peu d'espoir au peuple de la Palestine ». Alors que « le vent du changement souffle dans la région », un État palestinien, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec ses voisins est la seule garantie de stabilité dans la région.

Explications de vote

Le représentant du Brésil, au nom de l'Argentine, a souligné que ces deux pays avaient voté en faveur de la résolution sur le Golan syrien, car elle touche au caractère illégal de l'acquisition de territoires par la force. Il a jugé capital de rechercher une solution pour mettre un terme à l'occupation du Golan et insisté sur l'importance de la reprise des négociations pour trouver une solution définitive.

Le représentant de Singapour a insisté sur l'importance d'une solution à deux États évoquée dans les résolutions sur le **Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien** et sur le **règlement pacifique de la question de Palestine**.

Déclarations

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine, s'exprimant pour la première fois depuis que la Palestine a obtenu le statut d'État observateur non membre, a rappelé que la journée d'hier a été « historique » pour son peuple et pour les Nations Unies.

Des milliers de Palestiniens ont célébré dans la joie cet événement. Il a remercié tous ceux qui ont voté en faveur de la résolution. « Nous avons contribué à sauver la solution à deux États et à ouvrir la porte de la paix », a-t-il déclaré.

L'observateur a toutefois dénoncé les provocations continues du Gouvernement israélien qui construit des colonies de peuplement illégales. Il a dit attendre de la communauté internationale, c'est-à-dire de l'Assemblée générale, mais aussi du Conseil de sécurité, qu'elle fasse respecter le droit international. « Nous sommes prêts, si l'autre partie est disposée à négocier de bonne foi, à ouvrir la porte vers une paix qui progresse. »

Bientôt, la Palestine sera en mesure de devenir Membre des Nations Unies, a ajouté l'observateur. Deux tiers des Membres de l'Assemblée générale ont voté hier en faveur de la résolution. « Si l'on ne compte pas les abstentions, nous avons obtenu 93% des votes des délégations présentes, ce qui constitue un message clair en direction du Conseil de sécurité pour qu'il accepte la Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation et que notre drapeau apparaisse dans l'ordre alphabétique devant ce bâtiment », a-t-il conclu.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) s'est félicité de l'adoption de la résolution sur le Golan syrien. Il a vu là l'engagement des États Membres en faveur des objectifs de la Charte et le rejet de l'occupation étrangère. Un message clair est envoyé à Israël selon lequel la communauté internationale rejette l'annexion et le fait accompli. Il a lancé un appel en faveur d'une paix durable et d'une justice établies sur les bases du principe « la terre pour la paix ». Le représentant a regretté que « certains pays » qui se prétendent défenseurs des droits de l'homme imposent des sanctions à la Syrie, tout en rejetant les textes qui réclament la fin de l'occupation israélienne des terres syriennes.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel